

INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC

2013-2014

1. Séance introductive
 2. L'Etat : notion
 3. L'Etat : les formes
 4. Le pouvoir : la question de la souveraineté
 5. Le pouvoir : la question de l'organisation (séparation des pouvoirs)
 6. Le pouvoir : la question de la désignation des gouvernants (vote et modes de scrutin)
 7. La démocratie : notion et formes
 8. La constitution : notion, fonction et établissement
 9. La constitution : une norme protégée
 10. Evaluation de travaux dirigés
-

Bibliographie sommaire

(Pensez à prendre la dernière édition, voir le dépôt légal de l'ouvrage)

Manuels généraux

Philippe ARDANT, Bertrand MATHIEU, Institutions politiques et droit constitutionnel, LGDJ, 2011.
Bernard CHANTEBOUT, Droit constitutionnel, Sirey, 2012.
Pierre PACTET, Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, Droit constitutionnel, Sirey, 2012.
Dominique TURPIN, Droit constitutionnel, PUF, 2007.
Jean-Claude ZARKA, Introduction au droit constitutionnel, Ellipses, 2011.
Jean-Claude ZARKA, L'essentiel de l'histoire constitutionnelle de la France, Ellipses, 2011.

Reuves

Revue du droit public et de la science politique (RDP)
Revue française de droit constitutionnel (RFDC)
Revue française de science politique (RFSP)
Constitutions
Pouvoirs
Cahiers français

A consulter fortement

La Documentation Française : Documents d'études
La Documentation Française : Les notices (« Institutions et vie politique)

Lexiques et dictionnaires

Pierre AVRIL, Jean GICQUEL, Lexique de droit constitutionnel, PUF, 2012.
Marie-Anne COHENDET, Droit constitutionnel, Montchrestien, Focus droit, 2011.
Gérard CORNU, Philippe MALINVAUD, Vocabulaire juridique, PUF, 2011.
Olivier DUHAMEL, Yves MENY, Dictionnaire constitutionnel, PUF.

Préparation des séances de travaux dirigés

A partir des dossiers de travaux dirigés, vous devez traiter le sujet posé. Il s'agit soit d'une dissertation, soit d'un commentaire de texte. La méthodologie à appliquer est celle qui vous a été communiquée dans le présent document.

Le thème de la plaquette de TD doit faire l'objet d'une recherche approfondie de votre part. Vous devez établir une fiche sur le thème qui reprend les notions clés ainsi que les différentes articulations. Vous devez être capable de faire des développements sur ce thème et au-delà du sujet précis que vous avez à préparer.

Pour cela, différents manuels et ouvrages sont à votre disposition à la bibliothèque universitaire. Vous pouvez aussi utilement consulter les différentes revues portant sur le droit constitutionnel. Regardez la liste de la bibliographie sommaire.

Pour chaque séance de travaux dirigés, vous devez venir avec l'introduction de votre travail entièrement rédigée ainsi que le plan détaillé.

Dans le cadre de la détermination de la **note finale de travaux dirigés**, il vous est demandé de rendre **trois devoirs entièrement rédigés** au cours du semestre. Les modalités seront déterminées avec votre chargé(e) de travaux dirigés qui pourra à tout moment ramasser au hasard des devoirs. Vous devez aussi **participer oralement** au cours des séances. Votre **assiduité** en travaux dirigés est également prise en compte. Un **examen terminal** dans les conditions de l'examen est organisé la dernière semaine de travaux dirigés. La présence à cet examen est obligatoire, prenez vos dispositions afin que vous puissiez être présent(e). C'est l'ensemble de ces quatre éléments qui permettront d'établir votre note de travaux dirigés.

Enfin, l'ensemble de l'équipe de travaux dirigés tient à vous rappeler que tout devoir pris sur Internet en totalité ou partiellement se verra attribuer d'office la note de 0/20. Vous débutez des études consacrées au droit, il s'agit tout simplement d'un **plagiat** (plagier signifie « *copier (un auteur) en s'attribuant indument des passages de son œuvre* », Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1995, p. 1687). Cette note sera prise en compte dans votre évaluation finale de travaux dirigés.